COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014

Présents: MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOIPE, Mme

JAUBERT-BATAILLE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON,

BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

Pouvoirs : Madeleine COIG à Joseph LEES

Pierre CASAUX-BIC à Aimé SOUMET Alain TEULADE à Martine MIRANDE Marc OXIBAR à Daniel LACRAMPE Fabienne MENE-SAFRANE à Henriette BONNET Aracéli ETCHENIQUE Maïté POTIN à Valérie SARTOLOU à Michel ADAM

Suppléants: Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT

Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE

Excusés: Jean CASABONNE, Hervé LUCBEREILH, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques

DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERESRECU

RAPPORT N°140430-04-ADM

Le 15 MAI 2014

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPO A L'OFFICE DE TOURISME

M. LACRAMPE précise que conformément au Code du Tourisme, la CCPO, par délibération en date du 30 novembre 2004, a confié à l'Office de Tourisme du Piémont Oloronais, les missions relevant du service public touristique local tels l'accueil et l'information des touristes, la promotion touristique et la commercialisation de l'offre marchande.

L'Office de Tourisme est créé sous la forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC).

L'Office de Tourisme est chargé de l'élaboration de la politique du tourisme local et des programmes locaux de développement touristique. Il apporte une assistance commerciale à ses partenaires.

L'Office de Tourisme et la CCPO ont conclu ensemble une convention d'objectifs définissant les droits et obligations de chacune des deux parties et garantissant la réalisation d'un programme d'actions basé sur une stratégie de promotion et de communication touristique.

Conformément au code du tourisme et à la délibération du 24 avril 2008, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme est actuellement composé de la façon suivante :

- Collège des élus : 10 membres désignés par le conseil communautaire de la CCPO
- Collège des socio professionnels, organismes et associations liés au tourisme : 8 membres désignés par leur collège respectif et répartis de la manière suivante :

un représentant pour la catégorie hôtel,

un représentant pour la catégorie restaurant,

un représentant pour la catégorie meublés de tourisme,

un représentant pour la catégorie chambre d'hôtes,

un représentant pour la catégorie prestataires d'activités,

un représentant pour la catégorie commerces et associations,

un représentant pour les catégories hôtellerie de plein air, chalets et

hébergements collectifs résidence de tourisme.

Considérant les propositions faites pour l'ensemble des communes du territoire,

Sont élus :

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** les 10 membres nommés dans le tableau ci-dessus qui représenteront la C.C.P.O à l'Office du Tourisme du Piémont Oloronais.
- RAMENE le nombre de socio-professionnels à 7 en enlevant le représentant de la catégorie "Hôtels".

| MEMBRES |
|-------------------------|
| Hervé LUCBEREILH |
| Michel ADAM |
| Maîté POTIN |
| Aurélie GIRAUDON |
| Laurent KELLER |
| Fabienne MENE SAFFRANÉ |
| Bernard MORA |
| Gérard LEPRETRE |
| Élisabeth MIQUEU |
| France JAUBERT-BATAILLE |

REÇU

Le 15 MAI 2014

SOUS - PREFECTURE OLORON Ste MARIE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 avril 2014

Suivent les signatures

Affiché le 15.05.44

St. COMMUNES DU PISTO.

ST. CO

Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

Le 15 MAI 2014

SOUS - PREFECTURE OLORON Ste MARKE